



EN ROUTE POUR LE



LE JOURNAL DE SUD EDUCATION DES PYRENEES ORIENTALES

MÉDAILLE D'OR OU BONNET D'ÂNE ? *Patrice Bégnana*

Dans un entretien accordé au *Parisien Dimanche* du 14 septembre 2008, Xavier Darcos, ministre en charge de la suppression de postes à l'Éducation nationale, vient de faire une proposition qui devrait faire date. Il faut selon lui donner des médailles au bachelier en fonction de leur mention. Sur quel modèle ? Celui des jeux olympiques !

Les collègues d'E.P.S. sacrifiés sur l'autel de la rentabilité ou faudrait-il dire, médaillés d'or de la disparition de postes, se sentiront-ils revalorisés ? Nullement !

Xavier Darcos n'a même pas remarqué qu'il n'y a que trois élus dans chaque discipline dans les championnats d'athlétisme et que les participants y sont des concurrents. Jusqu'à preuve du contraire, les candidats au baccalauréat ne sont pas concurrents les uns des autres. La proposition n'est donc pas si anodine. Elle est bien conforme au libéralisme qui inspire tous les actes de l'actuel gouvernement. Ce n'est pas le sport qui sert de modèle, c'est toujours et encore le marché.

Puisqu'il est permis d'écrire des âneries, pourquoi ne pas proposer le retour au bonnet d'âne pour les ministres ? Le lecteur imagine qui mérite en cette rentrée d'être ainsi distingué. ■

Dispensé de timbrage **PERPIGNAN CTC**

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



SUD Éducation 66 - 3, impasse San Gil - 66000 Perpignan

Sommaire

Édito : Médaille d'or ou bonnet d'âne ?.....	1
Darcos et les couches-culottes.....	2
Des couches et des siestes.....	3
Pour un appel à une semaine de grève générale.....	4
Communiqué de presse de rentrée scolaire.....	5
Communiqué fédéral - Réforme du lycée : arnaque à tous les étages !.....	6-7
Nouveaux horaires d'enseignement pour l'école élémentaire : de la patate chaude... à la douche froide !.....	8-9
Sondage.....	10-11
À nous de juger !.....	11
Communiqués fédéraux.....	12-13
Non à la police politique ! Signez la pétition contre Edvige !.....	14
L'hospitalisation d'office en psychiatrie.....	15
Demi-journées d'information syndicale dans le premier degré.....	16

DARCOS ET LES COUCHES-CULOTTES

Francis Maury

« Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits délégués par l'Etat, que nous fassions passer des concours bac +5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? » (M. Darcos, ministre de l'Education nationale, le 03 juillet 2008).

Rappelons au ministre qu'une des conditions pour l'inscription à l'école maternelle est justement que les enfants soient propres. De l'apprentissage de la langue à la découverte du monde, avec des thèmes et des activités variées, l'école maternelle reste un endroit privilégié de socialisation et d'épanouissement de l'enfant que bon nombre de pays européens nous envie. Que de mépris et d'ignorance pour ces "fonctionnaires" qu'il dit tant aimer ! Il va bien nous sortir, dans la suite logique de ce genre de propos « Qui aime bien, châtie bien ! »

Rappelons aussi au ministre que la Cour des comptes, dans son rapport sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale⁽¹⁾ (rendu public le 10 septembre 2008) souligne qu'en raison du désengagement déjà effectif du ministère de l'Education nationale, le taux de scolarisation des 2-3 ans a diminué de 27% entre 2003 et 2007 et qu'à la rentrée 2005, 5000 enfants étaient en attente de scolarisation en maternelle, alors que le taux de fécondité ne cesse de croître en France.

Sur un plan plus professionnel, et pour

information au ministre, en petite section, il n'est pas souvent naturel d'écouter un adulte qui ne s'adresse pas qu'à vous seul. Il s'agit pour les maître(sse)s « d'apprendre à susciter sans relâche l'attention conjointe collective de tous et de chacun par des gestes professionnels sollicitant l'activité cognitive grâce à des moyens verbaux et non verbaux : montrer, désigner par un geste, par des mots, redire ou reformuler la parole d'un enfant pour la faire partager par tous... », comme le dit justement une formatrice IUFM, coordonnatrice REP.

Les actions du professionnel, de nature sémiotique, permettent à tous de se sentir concernés (fonction dite « étayante ») et de participer à l'activité (fonction dite « contenante »). Elles organisent cette médiation fondamentale pour le développement et l'apprentissage des élèves.

Le respect de l'autre, des autres, est parfois un objectif difficile à atteindre ; une

formation professionnelle de qualité en reste (encore) une garantie.

Question subsidiaire : M. Darcos portait-il des couches en petite section ? ■

(1) disponible à l'adresse suivante : <http://www.rue89.com/files/20080915RapportCC.pdf>



DES COUCHES ET DES SIESTES**Patrice Bégnana**

Xavier Darcos, le 3 juillet dernier, devant la commission des Finances du Sénat :

« Est-il vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits de l'État, que nous fassions passer des concours bac + 5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de changer leurs couches ? » s'est-il gravement demandé.

C'est la scolarisation des deux trois ans qu'il visait et donc l'école maternelle.

Or, une fois ses propos connus, les réactions ont fusé. On a dénoncé les erreurs du ministre.

Un enfant doit être propre pour rentrer à la maternelle. La belle affaire. On oublie les siestes ! Et dès lors, on laisse finalement intactes les attaques du ministre.

On a certes insisté sur les prouesses de l'école maternelle. Était-ce pertinent ? Certainement. Était-ce efficace ? J'en doute.

Xavier Darcos a un fils de sept ans et demi et est Inspecteur général de l'Éducation nationale. Il ne peut ignorer ce qu'est l'école maternelle. Ses propos étaient adressés à des sénateurs qui ont tout le loisir de s'informer. Il ne peut s'agir d'une bourde.

Les propos de Xavier Darcos appartiennent à une stratégie de la communication qui a déjà été mise en œuvre par l'actuel locataire de l'Élysée. D'abord, il s'agit d'occuper le terrain et surtout de choisir son terrain. Pendant que les réactions fusent, le reste passe pour un temps aux oubliettes. Ensuite, le ministre passe pour briser un tabou, pour remettre en cause des privilèges,

etc. Et peu importe les inexactitudes factuelles. C'est le contraste entre le niveau de diplôme et le public dont s'occupent les enseignants qui restera dans l'opinion publique. Et l'opinion publique pense peu, pense mal, ne pense pas.

Enfin, il est clair que la fonction sociale de l'école maternelle est ce que Darcos veut remettre en cause. Grâce à sa gratuité, grâce à l'amplitude de son ouverture – diminuée dès cette année par la baisse horaire à l'école primaire – et grâce au brassage social qu'elle permet, l'école maternelle est une verrue sur le visage du libéralisme triomphant.

Des structures privées qui sélectionnent les enfants par l'argent et donc en fonction de leur milieu social, voire de leur origine ethnique ; des structures privées suffisamment rares pour que les mères célibataires et toutes les classes dangereuses aient le plus grand mal à trouver du travail ; des structures privées dont le personnel sera plus ou moins

diplômé : voilà ce que dessine les propos de Xavier Darcos. Ses "erreurs", grossières, ne sont qu'une manœuvre de diversion. Ne tombons pas dans le piège ! ■



POUR UN APPEL À UNE SEMAINE DE GRÈVE GÉNÉRALE

Ce texte a été initialement rédigé par Sud Éducation 66. Il a été proposé et adopté au Conseil Fédéral de Sud Éducation des 18 et 19 septembre derniers.

L'année et demie de présidence Sarkozy qui vient de s'écouler laissera à beaucoup d'entre nous un goût amer. Face à la multiplication des attaques gouvernementales contre la plupart des catégories de la population (salariés, précaires, sans emploi, retraités, étudiants...), force est de constater que la riposte syndicale n'a pas été à la hauteur. Nous sommes nombreux à penser que si le mouvement social n'a pas été suffisamment massif, une partie de la responsabilité en incombe à l'émiettement des journées de grève de 24 heures et des motifs de mobilisation. Les grèves d'un jour et autres "temps forts" ne sont manifestement pas de nature à faire reculer le gouvernement.

C'est pourquoi nous nous adressons à toutes les organisations syndicales pour qu'elles appellent, dans la plus grande unité possible, à **une semaine au moins de grève générale**. Une telle semaine de blocage national coûtera moins cher aux grévistes que 9 ou 10 journées de grève isolées et sera dans tous les cas plus efficace.

Cette semaine de grève générale, dont la date et les modalités devront être décidées dès que possible, présente par ailleurs l'avantage de permettre de nombreux types d'actions : manifestations unitaires, rencontres avec la population et les médias, assemblées générales par syndicats, par branche. Elle permettra en outre d'élargir la mobilisation et de finir en apothéose. Elle sera financièrement supportable si elle est annoncée suffisamment à l'avance et bien préparée, par exemple par des caisses de solidarité.

Elle forcera surtout le gouvernement à ouvrir de véritables négociations avec les syndicats sur les revendications des travailleurs, le rapport de force étant cette fois en leur faveur. Nos revendications devront notamment porter, cette année encore, sur le pouvoir d'achat (salaires, hausse des prix), la santé (franchises médicales), le service public (suppressions de postes, conditions de travail, désertification, privatisations), les retraites, la remise en cause des 35 heures (mode de négociation, travail du dimanche, travail des cadres), les atteintes aux droits de l'homme (lois sécuritaires, fichage, ...), la refonte du droit du travail, et l'on peut malheureusement craindre que de nouveaux motifs d'exaspération sociale ne viennent s'ajouter à cette liste dans les mois qui s'annoncent.

Nous ne pouvons plus nous permettre de faire grève et de manifester motif après motif, branche par branche, tant il est vrai que les plus graves des attaques gouvernementales nous concernent tous.

**C'EST DANS L'UNITÉ ET LA COMBATIVITÉ
QUE NOUS GAGNERONS !**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE RENTRÉE SCOLAIRE

Sud Éducation 66 - Le 05 septembre 2008

Le syndicat Sud Education 66 dénonce une rentrée scolaire marquée par de nombreux textes préfigurant la détérioration du service public d'enseignement :

– De nouveaux horaires pour l'enseignement élémentaire : sous couverts d'heures de soutien aux élèves en difficulté, la perte de deux heures d'enseignement pour la grande majorité des élèves est bien réelle.

– La loi sur le service minimum qui, sous couvert d'ouverture de dialogue social, occulte une vraie loi anti-grève à l'encontre des personnels du premier degré. L'atteinte constitutionnelle au droit de grève des enseignantEs y est manifeste aussi bien par l'obligation de déclaration personnelle que par le délai de 48 heures imposé pour se déclarer. Elle l'est aussi dans le « remplacement » des enseignants en grève par d'autres personnels ce qui de fait rend caduc le recours à la grève pour exprimer des revendications professionnelles et améliorer les conditions de vie et de travail des personnels.

– Les nouveaux programmes pour l'école élémentaire mettent fin brutalement à une certaine conception de la polyvalence des enseignants du premier degré. Ils signifient aussi l'arrêt d'une conception transversale des apprentissages et de la culture. Ces programmes proposent un ensemble de savoirs morcelés sans cohérence, dont le but ultime est l'évaluation puis la sélection et non l'acquisition d'une culture émancipatrice pour tous. Dans ces programmes même si la liberté pédagogique apparaît en préambule, l'accent est mis sur la

mémorisation et la répétition de savoirs transmis à un auditoire passif. Les démarches constructivistes et culturelles sont reniées.

– La suppression massive de postes qui, quoique communiquée le Ministre, aboutit à des classes surchargées de la maternelle à la terminale ; le recours à de trop nombreuses heures supplémentaires dans le secondaire en est la démonstration.

– La disparition des IUFM (leur transformation, diront certains) va parachever la mise en œuvre programmée d'une école repliée sur des fondamentaux et des pratiques inopérantes notamment sur la difficulté scolaire. Xavier Darcos et ses séides, nostalgiques d'une école de l'excellence qui n'a jamais existé, confondent une tête bien faite et une tête bien pleine.

– Se profile le projet du lycée à la carte qui finalise les réformes honteuses du baccalauréat professionnel et la suppression des BEP.

Conjugées à un malaise économique soigneusement entretenu, ces réformes vont à l'encontre du réel progrès que ne tarderont pas à exiger professionnels et utilisateurs des Services Publics.

Sud Education 66 et la Fédération des Syndicats Sud Education mettront tout en œuvre pour lutter contre ces réformes. ■

**Conjugées à un malaise
économique
soigneusement entretenu,
ces réformes vont à
l'encontre du réel progrès
que ne tarderont pas à
exiger professionnels et
utilisateurs des Services
Publics.**

RÉFORME DU LYCÉE : ARNAQUE EN VUE À TOUS LES ÉTAGES !

Fédération Sud Éducation

– Une illusion de négociation

En présentant le 17 juillet à la presse les principes de la réforme du lycée, Darcos aura rendu ses annonces quasiment invisibles pour la grande masse des personnels (site web du ministère). Cette volonté d'avancer masqué le plus longtemps possible se double d'un calendrier qui n'autorisera pas de véritables négociations : octobre : décision définitive sur les grands axes ; décembre : bouclage global de la réforme du lycée. Le document rappelle la nécessité de reformuler les obligations des services des enseignants et les programmes de seconde pour la rentrée 2009 dans l'année scolaire !

C'est donc bien une réforme déjà toute ficelée et menée tambour battant qu'on nous prépare. Le ministre ne se gêne pas pour s'appuyer sur la signature des 16 points de "la feuille de route" exigée et obtenue de la plupart des syndicats du secondaire, mais non par Sud Éducation, pour entamer ce simulacre de négociation.

– Questions et inquiétudes sur le plan pédagogique

La réforme redécoupe le temps de travail des élèves en trois blocs.

En seconde, 60% pour des enseignements fondamentaux, 25% pour des modules d'exploration et d'approfondissement, 15% pour des enseignements et activités dits d'accompagnement. En cycle terminal, la répartition pourrait être respectivement de 45%,

45% et 10%.

En seconde, des modules semestriels de 3 heures permettraient une exploration de plus de disciplines et une meilleure "détermination" des élèves, puis dans le cycle terminal un approfondissement selon des "dominantes" avec une remise en cause des filières actuelles. Les

"enseignements ou activités d'accompagnement" seraient aussi modularisés parfois en deçà du semestre et sont sans doute à mettre en rapport avec "l'aide" actuelle jugée peu efficace et un travail sur l'orientation.

Il s'agit en fait d'une remise en cause totale des enseignements en lycée toujours dans la perspective d'un "bac unique" dont rien ne garantit qu'il ouvrirait la porte de l'université. Beaucoup de questions demeurent. Quels sont ces

enseignements fondamentaux ? Des disciplines estampillées ainsi, un minimum horaires pour certaines ? Pour les modules optionnels : s'agit-il des disciplines nouvelles au lycée en plus des options actuelles en seconde ? D'autres matières du tronc commun actuel sont-elles dans le viseur des réductions horaires ?

Car l'essentiel n'est pas dit : combien d'heures d'enseignement ? Quelle forme et quel horaire d'aide aux élèves en difficultés au lycée ? Quelle garantie de ne pas retomber sur une ségrégation avec des secondes aux cursus très différents ? En effet la vision de l'autonomie vantée dans les 16 points et le texte ministériel rime plutôt avec concurrence entre établissements élèves... et professeurs.

Le ministre ne se gêne pas pour s'appuyer sur la signature des 16 points de "la feuille de route" exigée et obtenue de la plupart des syndicats du secondaire, mais non par SUD, pour entamer ce simulacre de négociation.

– Une réforme pilotée par la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques) et ses suppressions de postes

Cette réforme doit être replacée dans le contexte des suppressions massives de postes dans l'Éducation et dans tous les services publics.

Dans l'Éducation, aux milliers de suppressions de postes des années précédentes, il faut ajouter les 80 000 annoncées par le gouvernement d'ici 2012 dont les 13 500 annoncées pour 2009 avec leur cortège de mesures. Dans le second degré : poursuite du bac pro 3 ans qui économise 10 000 postes en LEP, inflation des heures supplémentaires ; dans le premier, absence de création suffisante de postes et "rentabilisation" du travail des enseignants (stage durant les vacances, suppression des heures d'enseignement du

samedi matin). Darcos lie de nouveau explicitement l'alourdissement des missions des enseignants prévu dans le rapport Pochard à la réforme du lycée avec des annonces en décembre.

Sud Éducation n'est pas favorable au statu quo actuel et pense qu'un lycée et au-delà une école démocratiques doivent être construits. Mais nous ne faisons aucune confiance au gouvernement de la droite la plus dure pour aller dans ce sens, alors même que l'annonce des suppressions de postes dans l'Éducation a largement précédé cette réforme et que la casse des autres services publics continue !

Dès septembre, mobilisons nos collègues sur les conditions de la rentrée et sur les suites que nous annonce Darcos ! ■



NOUVEAUX HORAIRES D'ENSEIGNEMENT POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : DE LA PATATE CHAUDE⁽¹⁾... À LA DOUCHE FROIDE !

Francis Maury

⁽¹⁾ « *En route pour le Sud 66* », numéro de juin 2006

Le BO du 28 août 2008 et les notes de service très "techniques" de certains IEN (ou même d'organisations syndicales) laissent croire à la simplicité et au bien-fondé de cette mesure.

Bon nombre de parents d'élève n'ont ainsi pas toujours réalisé que l'immense majorité des élèves **a réellement perdu deux heures d'enseignement hebdomadaire.**

Le plus dur reste cependant à faire : planifier ces 60 heures de soutien (45 heures en situation d'enseignement et 15 heures de "préparation") en prenant en compte les très nombreuses difficultés qui voient le jour.

Si ces heures se font le matin avant les cours en classe entière ou bien le soir, le service de nettoyage des locaux scolaires pose une contrainte non négligeable. Si ces heures se font dans la pause méridienne, c'est la prise en compte des services de restauration scolaire qui pose problème. Ne parlons pas des écoles du milieu rural qui doivent parfois intégrer le service de ramassage scolaire qui ne pourra se dédoubler. Ne parlons pas non plus du vendredi qui restera un jour peu "exploitable" pour l'organisation du soutien en fin de journée, week-end oblige !

Parlons un peu de la possibilité de voir des collègues, au sein d'une même école, effectuer ces mêmes heures sous deux statuts financiers différents : l'immense majorité dans le cadre de l'obligation de service normalement rémunérée par notre traitement mensuel, une minorité (IMF) payée en heures supplémentaires défiscalisées.

Que de clivages en perspective !

La situation des titulaires remplaçants, particulièrement les ZIL, reste très contrastée en fonction des circonscriptions ; ils seront amenés à

effectuer ces heures de soutien sur leur lieu de remplacement, donc sans aucune programmation possible dans le cas de remplacements courts...

La stratégie sera-t-elle alors d'effectuer ces 60 heures le plus vite possible dans l'année (afin d'en être "déarrassé")... ou bien de se rendre compte que le hasard des remplacements lui interdit d'étaler ses heures dans une relative harmonie et que la fin de l'année approchant il sera "débiteur" d'un certain nombre d'heures ?

Mais peut-être n'est-ce que la fin programmée des remplacements de courtes durées qui s'annonce... Quid des IMF et de leur rôle de formateur qui se réduit de 2 heures par semaine ?

L'aspect discriminatoire et purement démagogique de ces nouveaux horaires s'applique ainsi tant aux enseignants qu'à leurs élèves, pour des raisons différentes !

Des réseaux d'aide (RASED) plus conséquents et au moins un enseignant surnuméraire par école répondraient beaucoup plus efficacement à l'ambition d'éliminer massivement l'échec scolaire, la grande majorité des professionnels de l'éducation en conviennent... mais pas Monsieur Darcos !

Celui-ci ne fait qu'appliquer les règles comptables préconisant la suppression du plus de fonctionnaires possible...

Il faut dire que la politique de communication coûte cher ; par exemple, quand on apprend qu'un livret sur les nouveaux programmes arrivera dans chaque foyer de parent d'élève (*guide pratique pour les parents*), on comprend vite que l'important c'est de beaucoup communiquer sur le peu qu'on fait... pas de donner les moyens à ceux qui font !

Le "flou" des textes officiels permet l'interprétation locale, départementale ou académique ; ainsi un rapide "tour de France" des dispositifs laisse un désagréable goût de... n'importe quoi !

Exemples :

– Dans la Manche, on nage dans la confusion. Les Titulaires Remplaçants n'auront pas de service à effectuer sur les remplacements courts (moins d'une semaine) ; l'IA divise les écoles en trois groupes :

1° celles qui ont un projet qui ne posent aucun problème. Elles seront validées et quelques-unes ont déjà mis la machine en route ;

2° celles où la mise en place sera très difficile : ramassage scolaire quasi impossible à modifier, pause méridienne courte (au plus 1h30) et les écoles éclatées sur plusieurs sites (RPI et autres) ;

3° celles qui ont boycotté ou n'ont rien rendu. Les IEN "proposeront" un schéma.

Comme quoi celles-ci ont eu mille fois raisons : pas de responsabilité morale dans ce bazar et un grand sens de l'économie (pas besoin de se creuser) ;

Dernière nouveauté de rentrée : des harmonisations locales ont lieu, sous prétextes municipaux, sous la responsabilité des IEN et de concert avec certains directeurs qui ont court-circuité l'avis du conseil d'école (opposé ou passif).

– Dans le Tarn, sur les 60 heures, 50 sont à rendre devant les élèves, 10 sont réservées pour la préparation du soutien et les rendez-vous avec les parents.

– En Charente, beaucoup avaient prévu 42 heures avec les élèves ; refus des IEN. Ce sera 40h/20h : décalage du temps de classe de l'après-midi de 20 minutes : classe de 13h50 à 16h50, soutien de 13h30 à 13h50 tous les jours sur 30 semaines.

Certaines écoles prévoient de conserver la classe entière : travail en autonomie + groupe de soutien.

– La version varoise (circulaire IA83 de début septembre) : 60h = 48h devant les élèves + 12 heures de préparation dont 6 heures en septembre pour la mise en place du dispositif. Soit 2 heures par semaine pendant 24 semaines, début le 6 octobre et arrêt fin mai. Projets à rendre le 20 septembre.

– Encore plus fort ! L'Inspecteur d'Académie d'Aix-Marseille impose les Réunions d'Information Syndicales en dehors des 24 heures devant élèves en argumentant sur les nouveaux textes qui redéfinissent le cadre de fonctionnement des écoles. Les enseignants qui

n'auront pas participé aux RIS feront de la réunionniste ce jour-là, avec compte rendu à l'IEN. Cette proposition a été discutée et acceptée par certaines organisations syndicales. Une intervention directement au ministère est prévue pour dénoncer cette interprétation que nous jugeons abusive.

Quand on légifère (comme cela vient d'être fait ici, mais si souvent sur d'autres sujets depuis plus d'un an) dans l'urgence, dans le seul but d'économiser des postes budgétaires... on réduit l'investissement sur l'avenir que représente l'éducation et la formation de notre jeunesse... on joue perdant sur les moyen et long termes.

Si nous sommes unis, nous pouvons lutter ! Si nous l'acceptons, nous en serons complices ! ■

La politique de communication coûte cher. L'important, c'est de beaucoup communiquer sur le peu qu'on fait... pas de donner les moyens à ceux qui font !

SONDAGE

Patrice Bégnana

À l'occasion de la rentrée scolaire, parmi les sujets suivants, quels sont ceux qui vous préoccupent le plus ?

Le nombre élèves par classe : 21%

Absentéisme des professeurs : 28%

La sécurité dans les établissements : 13%

La qualité de enseignement et les nouveaux programmes : 15%

Le poids du cartable : 10%

Les conséquences de la semaine des 4 jours : 6%

Le coût de la rentrée : 7%

359 votes exprimés.

C'est le sondage que l'on trouve sur l'Indépendant en ligne (<http://www.lindependant.com/Perpignan-VILLAGES.php5#sondage>) que vous venez de lire. Les chiffres sont ceux du mercredi 17 septembre à 13 heures 40, moment où j'ai voté. Je dois dire que j'ai eu du mal à trouver une question qui me convienne, c'est-à-dire qui me permette de faire part de mon inquiétude supposée.

La première question est certes factuelle mais est pour le moins ambiguë. Car, la question du « nombre élèves par classe (sic) » dépend de la classe et de ce qu'on y fait. 24 élèves pour apprendre une langue étrangère, c'est trop. 6 élèves pour apprendre le rugby, ce n'est peut-être pas suffisant.

La seconde question est à la limite de la diffamation. L'absentéisme se dit de celui qui s'absente volontairement. C'est le sens habituel. Et encore pour les élèves, l'absentéisme peut avoir des causes indépendantes de leur volonté. Par contre, pour les professeurs, il s'agit d'une

faute professionnelle et les absentéistes doivent se voir retirer leurs journées de salaires réalité, il s'agit du manque d'enseignants devant des élèves. Mais une enseignante en congé maternité est-elle absentéiste ? Un professeur dont le cancer lui laisse quelques semaines à vivre est-il absentéiste ? Contrairement à ce que le ministre du non remplacement des postes d'enseignants a pu dire ou écrire, il y a des classes sans élèves. Or, la question de la responsabilité de l'administration et donc *in fine* de la politique gouvernementale est laissée de côté par le sondage.

La troisième question est tout aussi ambiguë. En effet, les problèmes de sécurité dans les établissements peuvent avoir des causes diverses. Mettez dans un établissement scolaire vétuste plus d'élèves que les bâtiments doivent en contenir. Placez un surveillant tous les trois bâtiments. Allumez un feu ou faites sortir quelques centaines d'élèves en même temps qui dévalent les escaliers et attendez le résultat. Les élèves seront-ils fautifs s'il survient quelques accidents ?

La quatrième question amène à s'interroger et donc à s'inquiéter de « la qualité de enseignement (sic) » qu'a reçu le rédacteur des questions dont la langue est pour le moins sommaire. Là encore, comment ne pas voir que cette qualité de l'enseignement dépend de très nombreux facteurs. Notamment, la question des programmes. Les nouveaux programmes – on se demande bien lesquels – méritent une question entière. À moins que la question vise justement à les noyer dans une généralité telle que l'inquiétude ne puisse porter que les seuls enseignants.



Cinquième question. Chaque année, une grande chaîne privée de télévision propose les mêmes reportages imbéciles sur le poids du cartable. Comme le cartable dépend de ce que demandent les enseignants, suivez le regard de la question et trouvez le coupable. Pourtant cette question n'a guère de sens si on ne la replace pas dans l'organisation du temps scolaire, dans les bâtiments mis à disposition des personnels et des élèves, etc.

La sixième question est pour le moins mal formulée. Les conséquences de la semaine de quatre jours généralisées ne sont peut-être pas les conséquences de la semaine de quatre jours qui existaient jusque là. La nouveauté est la baisse du nombre d'heures pour la plus grande partie des enfants de ce pays, soit deux heures par semaines de la petite section jusqu'au Cours moyen 2^{ème} année, soit pendant huit ans. La

seconde nouveauté est que les élèves en difficulté seront parqués à des heures où leur attention sera au minimum. La troisième nouveauté est que les vacances d'hiver pourront être mis à profit par certains pour faire des heures supplémentaires afin de faire semblant de s'occuper des élèves en difficulté.

La septième question est amusante. Depuis qu'une association inconnue a décrété que la rentrée ne coûtait pas plus que l'an dernier et que le ministre a inventé sa liste minimale, le prix de la totalité des objets de consommation courante s'est stabilisé, le pouvoir d'achat a augmenté. On croit rêver.

Finalement, ces questions évitent assez bien de s'interroger sur la politique gouvernementale. On ose croire que telle était l'intention de l'inventeur du sondage.

Méfions-nous des sondages ! ■

À NOUS DE JUGER !

L'émission d'Arlette Chabot « A vous de juger », le 11 septembre 2008 sur France 2, nous invitait à juger Xavier Darcos dans ses orientations sur l'école.

Le syndicat Sud Éducation a jugé les déclarations du ministre :

- **malhonnêtes** : Darcos manipule les chiffres pour essayer de prouver que « l'offre éducative se maintient » alors que, sur le terrain, enseignants, élèves et parents dénoncent unanimement des situations inacceptables de classes honteusement surchargées.

- **cyniques** : à tout bout de champ, Darcos prétend se préoccuper des enfants « les plus défavorisés », « les plus faibles », de « condition sociale fragile ». Qui peut être assez crédule pour penser que la priorité de ce gouvernement bling-bling concerne les enfants des milieux défavorisés, quand, par exemple, la formation des élèves de bac professionnel vient d'être réduite de 4 ans à 3 ans, pour des raisons purement budgétaires et que le nouveau dispositif de soutien aux élèves assuré par les enseignants annonce la disparition des personnels spécialisés ?

- **hypocrites** : à propos des maternelles, il assure sans sourciller qu'il n'est « pas question de revenir sur l'utilité de cette formation » alors qu'il a lui-même dénigré les enseignants dont les fonctions se résument, d'après lui, à « faire faire des siestes et

changer les couches »⁽¹⁾ !

- **fallacieuses** : le ministre promet des « stages d'anglais intensifs offerts à tous les élèves qui le souhaitent ». Qui est assez naïf pour porter du crédit à ces effets d'annonce ?

- **démagogiques** : « J'aime les enseignants » clame le ministre alors que ses réformes orchestrent la casse de l'Éducation nationale. Il se targue de revaloriser le métier par des mesures financières généreuses : il s'agit, en fait des heures supplémentaires qui cassent l'emploi. Pour sa réforme du lycée, il annonce un grand débat en octobre avec quelques représentants d'élèves, une consultation qui représentera une mascarade de plus, un simulacre de démocratie supplémentaire dans les pratiques gouvernementales.

- **caricaturales** : lorsque les organisations syndicales de l'éducation annoncent, le 26 août, des mobilisations dans l'Éducation nationale, elles le font en toute connaissance de cause car les suppressions de classes et de postes sont connues depuis plusieurs mois. Darcos ridiculise pourtant ces « syndicats qui condamnent une rentrée qui n'a pas eu lieu » et qui véhiculent « une culture de la grève préalable et systématique ». ■

(1) Audition de la Commission des finances du Sénat le 3 juillet 2008

1. LE DROIT DE GRÈVE DE PLUS EN PLUS FRAGILISÉ DANS LE PRIMAIRE

Le 4 septembre 2008, les syndicats réunis au Comité Technique Paritaire du Ministère de l'Éducation Nationale devront examiner le projet de décret concernant la restriction du droit de grève dans le premier degré (le Ministère appelle ça "règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève"). Voici le texte du projet, qui rallonge sensiblement les délais du préavis :

RAPPORT AU PREMIER MINISTRE

La loi n° 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat pendant le temps scolaire prévoit dans son article 3 la mise en place d'une procédure de négociation préalable avant tout dépôt d'un préavis de grève. Conformément aux dispositions de l'article 3 précité, le présent décret précise les modalités d'organisation et de déroulement de cette procédure de négociation préalable.

Les dispositions de l'article 2 du décret déterminent les conditions dans lesquelles une organisation syndicale envisageant de déposer un préavis de grève doit en notifier les motifs à l'autorité administrative compétente. Cette notification doit être effectuée par écrit, par tout

moyen permettant d'attester la date de sa remise à l'autorité administrative.

L'article 3 du décret précise que l'autorité administrative dispose ensuite d'un délai de trois jours à compter de la notification pour organiser la négociation. Les documents utiles pour éclairer la discussion doivent être transmis à l'organisation syndicale par l'autorité administrative avant l'ouverture de la négociation.

L'article 4 du décret fixe un délai de huit jours francs à compter de la notification pour mener à terme la négociation. Au terme de la négociation préalable, un relevé de conclusions doit être élaboré.

Les dispositions de l'article 5 précisent les conditions dans lesquelles ce relevé est élaboré, son contenu ainsi que les conditions dans lesquelles il est porté à la connaissance des personnels enseignants du premier degré concernés.

Tel est l'objet du présent décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation. ■

Le projet complet à :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do ? cidTexte=JORFTEXT000019344416&dateTexte](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019344416&dateTexte)

2. DURANT L'ÉTÉ, LE DÉGRAISSAGE CONTINUE !

13 500 suppressions de postes en 2009. C'est le chiffre qu'a annoncé Darcos en écho aux déclarations du premier ministre sur la poursuite de la politique de « rigueur » dans la fonction publique avec 30 000 emplois publics supprimés.

Rien de surprenant dans ces annonces qui ne sont pas un scoop. La saignée que subit l'ensemble de la fonction publique, dont l'administration de l'Éducation nationale, secteur le plus important en personnel, est la conséquence de l'application stricte de la

politique libérale de Sarkozy. Les maîtres-mots des néo-thatchériens au pouvoir sont la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) et la RGPP (révision générale des politiques publiques), sigles qu'ils conjuguent avec la fin du service public, l'enrichissement des plus riches et l'appauvrissement des plus pauvres, la mise en coupe de l'État par le MEDEF.

Ces comptes de l'État avaient prévenu : sur 4 ans, ce seront bien 80 000 postes qui disparaîtront dans notre secteur. Chaque année scolaire à venir sera donc l'occasion pour les

hérauts du dégraissage d'annoncer le niveau des coupes budgétaires qui nous attend.

L'école publique est dans l'œil du cyclone : diagnostiquée par les experts du gouvernement comme coûteuse et inefficace, elle est soumise depuis plusieurs années à un saccage aussi bien au niveau budgétaire qu'idéologique.

Quelle réponse pour celles et ceux qui en font et en feront les frais, usagers et personnels ?

Les mobilisations et grèves de l'année 2007/2008 dans l'ensemble des secteurs de la fonction publique et dans le privé ont, quoi qu'en dise Sarkozy, montré la résistance à la casse du service public (école, sécurité sociale, postes, transports) et à la dégradation des conditions d'existence.

Même si elles n'ont pas permis de stopper le rouleau compresseur, elles contribuent à renforcer le désir de changement et le besoin d'un autre système économique et politique et... d'une autre école. ■

3. LES MENACES SUR L'ÉCOLE MATERNELLE ET LES RASED SE PRÉCISENT !

Pour justifier les 13 500 suppressions de postes à venir, Darcos nous fait croire à un nouveau personnage : celui d'un ministre fraîchement converti en chantre de « la petite enfance » et dénonçant la scolarisation des enfants dès deux ans alors que son objectif est de supprimer des postes et de casser le service public d'éducation.

Alors que peu d'enfants de deux ans (et même deux ans et demi) sont effectivement à l'école, il s'attaque directement à la petite section et à l'école maternelle qualifiée de « préélémentaire ».

Décrite comme « variable d'ajustement pour empêcher des fermetures de classe », Darcos mène une attaque en règle contre la petite section. Ses enseignants y consacreront l'essentiel de leur temps à surveiller la sieste des enfants et à changer les couches, ce qui ne nécessiterait pas un bac +5.

Voilà, c'est dit ! A quoi bon d'après lui former des personnels (ça coûte cher à la « nation » !) pour effectuer ces tâches qui relèveraient alors de quel niveau d'études ? Il ne le précise pas.

En tout cas, pour les professeurEs des écoles, fini la petite section : ce sera le CM2 (là, notre « coût de formation » se justifie) !

Ces déclarations viennent s'ajouter à celles de Luc Ferry, ancien ministre de l'Éducation, qui a

confirmé ce que nous disons à Sud Éducation sur les conséquences de la mise en place des deux heures de soutien. Prévues dans la nouvelle organisation du temps scolaire et mises en place à partir du mois d'octobre 2008, ces deux heures (résultant du passage à 24 heures de l'emploi du temps de la classe) n'ont comme objectif que de... supprimer les réseaux d'aide (les RASED) et pas de lutter contre l'échec scolaire ! C'est dit par... Luc Ferry.

Nous dénonçons à Sud Éducation les propos méprisants du ministre sur les enseignants du premier degré faisant table rase d'années de travail pédagogique menées dans les écoles maternelles et les réseaux d'aide.

La scolarisation à partir de trois ans permet à une même classe d'âge de bénéficier du service public d'éducation : le privé ne doit pas se substituer à l'école maternelle !

Le suivi individualisé opéré par des personnels spécialisés garantit la prise en charge efficace des difficultés de TOUS les enfants.

Nous demandons au ministre de se prononcer clairement sur l'avenir des RASED. Nous exigeons la fin des menaces sur les RASED, l'arrêt des suppressions déguisées (ou non) de postes spécialisés et des créations de postes (E, G, psychologues, etc.) pour toutes les écoles. ■

NON À LA POLICE POLITIQUE ! SIGNEZ LA PÉTITION CONTRE EDVIGE !

Section de Toulon de la Ligue des Droits de l'Homme



Lancée le 10 juillet dernier la pétition demandant l'abandon du fichier Edvige a dépassé aujourd'hui les 100 000 signatures ; il n'est pas trop tard pour la signer : <http://www.nonaedvige.ras.eu.org/>.

Vendredi 29 août un recours a été déposé devant le Conseil d'Etat pour obtenir le retrait pur et simple de ce nouveau fichier considéré comme "liberticide". Mais Edvige n'est pas le seul fichier attaqué en Conseil d'Etat : un recours a également été déposé contre Cristina.

Comme l'expose Hélène Franco, secrétaire générale du Syndicat de la magistrature, il est important que la mobilisation citoyenne se développe contre ce fichier pour en obtenir l'annulation.

Tous les regards sont braqués sur Edvige, mais un autre fichier de police créé en même temps est moins souvent évoqué : Cristina (Centralisation du Renseignement Intérieur pour la Sécurité du Territoire et les Intérêts Nationaux) est destiné à répertorier des données en matière de terrorisme. Mais, cette fois, personne ne sait quelles informations y seront stockées puisque le décret de création n'est jamais paru au Journal officiel – ce fichier étant classé "secret défense".

Hélène Franco : « il est important de se mobiliser de manière citoyenne contre ce fichier »

La secrétaire générale du syndicat de la magistrature alerte sur les dangers et les dérives possibles de cette base de données regroupant une multitude d'informations personnelles.

« Il suffira de participer à une manif pour être fiché ! »

Entretien publié sur LIBERATION.FR, le 2 septembre 2008 ; les propos ont été recueillis par Marie Piquemal :

Le principe du fichage n'est pas nouveau. En quoi ce nouveau fichier, baptisé Edvige, est-il liberticide ?

Ce n'est pas une simple réactualisation de l'ancien décret de 1991 relatif aux fichiers gérés par les services des renseignements généraux. Le nouveau texte va beaucoup plus loin. Prenons un exemple. Jusqu'ici étaient fichées « les personnes majeures qui, par leurs actions violentes, étaient susceptibles de

porter atteinte à la sûreté de l'Etat ». Désormais, seront visées toutes les personnes, « âgées de 13 ans et plus, susceptibles de troubler l'ordre public ». La nouvelle formule est beaucoup plus large : il ne s'agit pas de fichier les délinquants mais toutes les personnes susceptibles de troubler l'ordre public. Donc, participer à une manifestation serait, selon le texte, une raison suffisante pour être fiché...

En pratique, qui pourra être fiché ?

Impossible à dire, c'est tentaculaire. Le texte vise toute personne de plus de 13 ans, « ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif. » Bref, toutes les personnes engagées dans la vie sociale... Et leur entourage ! On voit bien là les risques de dérives. Par ricochet, tout le monde sera un jour ou l'autre fiché.

Vous dénoncez aussi l'utilisation qui pourra être faite de ces fichiers...

Oui, là encore, contrairement au décret de 1991, le nouveau fichier Edvige pourra être consulté dans le cadre des enquêtes administratives. Prenons un exemple : vous participez à un mouvement lycéen (vous êtes donc fiché) et quelques années plus tard, vous vous présentez à un concours de la fonction publique. Et bien, le jury disposera d'une multitude de données collectées à votre sujet : déplacements, fréquentations, informations fiscales et patrimoniales voire vos tendances sexuelles et votre dossier de santé.

Nos voisins européens disposent-ils de fichiers semblables ?

Non, nous sommes la seule démocratie en Europe où il existe une police politique. Car il s'agit bien de cela. En France, nous avons toujours eu la manie du fichage. A une différence près : au temps de Napoléon, la police politique ne disposait pas des mêmes moyens techniques, son action était donc limitée. Aujourd'hui, c'est autrement plus dangereux. Quoi qu'en dise le gouvernement, l'existence même d'un tel texte est inquiétante. Comment garantir que le fichier Edvige ne tombe pas un jour dans les mains d'un régime comme Vichy ou l'équivalent ?

Non à Edvige !

L'HOSPITALISATION D'OFFICE EN PSYCHIATRIE

Une loi monarchique toujours en vigueur

Roland Veillet

Imaginez quelques instants la situation suivante : Vous êtes assis tranquillement sur un banc public en train de lire votre journal. Soudain, venus de nulle part surgissent quatre hommes, assez baraqués et tout vêtus de banc. « Allez, vous disent-ils gentiment, il faut nous suivre », ils vous saisissent fermement, et vous embarquent dans une ambulance. Votre première réaction en pareil cas sera bien évidemment d'essayer d'obtenir une explication. Mais on ne vous en donnera pas, on se contentera de vous répondre avec condescendance. Dans un deuxième temps, vous allez vous indigner d'être considéré ainsi, vous allez même vous mettre en colère et peut-être vous débattre, et c'est normal : Vous être dans votre bon droit et, on vient de vous importuner. Là c'est immédiatement la piqûre, vos convoyeurs ne vont pas prendre de risques inutiles, et la dose sera forte. Vous arrivez ainsi à l'Hôpital Psychiatrique, complètement groggy, accompagné du commentaire, « attention, il est en crise ». L'HP prendra donc ses précautions et doublera la dose. C'est dans ces conditions que vous rencontrerez le premier psychiatre, qui bien sûr confirmera l'Hospitalisation d'Office. Là vous êtes parti pour une bonne semaine d'isolement, voire davantage.

Témoignage exagéré ? Pas du tout ! C'est ce qui arrive chaque année à plusieurs milliers de personnes, comme le réseau « Résistons ensembles » (*) s'en est fait l'écho encore récemment.

En effet, dans la France d'aujourd'hui, toute personne saine d'esprit peut en l'espace de quelques minutes se retrouver internée en cellule d'isolement et, y demeurer un certain temps. La loi le permet... Une vieille loi de 1838, datant d'une époque où la monarchie restaurée, se voulait constitutionnelle, en légalisant les anciennes lettres de cachet. Cette loi permettait d'embaïllier en psychiatrie toute personne « pour trouble à l'ordre public », c'était plus soft que le cachot. Ce texte est toujours en vigueur, et les gouvernements de droite, comme de gauche n'y ont jamais touché depuis, l'appliquant certes avec plus ou moins de

rigueur. Le régime de Vichy fut celui qui l'employa avec le plus de zèle.

Les modalités d'exécution de cette loi sont très simples et très arbitraires. Elle comprend deux dispositions : La première est dite « à la demande d'un tiers », la seconde dite « à la demande de l'autorité administrative ». Dans le premier cas, il suffit que deux personnes proches d'une troisième s'adressent à un médecin complaisant, pour que cette dernière se retrouve en HP ; On voit là tous les dérapages possibles en matière d'héritages, ou de conflits familiaux. La deuxième disposition permet quant à elle, à l'autorité administrative (le maire et le Préfet) d'en décider ainsi, pour ce faire, ils demandent un certificat médical à deux médecins (de la police par exemple). Dans ce deuxième cas, on voit l'utilisation liberticide qui peut être faite contre tout opposant, en période de tension sociale, par un pouvoir autoritaire. Il n'est pas inutile de signaler que cette législation a largement inspiré l'Union Soviétique Brejnévienne, qui psychiatriait ainsi tous les dissidents dans les années 70.

Ce qu'il faut retenir surtout, c'est que cette loi, a été récemment actualisée par les articles sécuritaires de PERBEN, et elle s'inscrit pleinement dans le dispositif dit « prévention de la délinquance ». Et depuis, on constate une recrudescence de son utilisation... par les commissariats de police. Finie donc la garde à vue du simple colleur d'affiches nocturne, maintenant il ira faire un petit tour dans le nid de coucou. Quant à ceux qui manifestent, leurs revendications seront caractérisées « d'improductives » (c'est le terme psychiatrique employé...).

Enfin, sur un plan strictement thérapeutique, l'Hospitalisation d'Office est absurde, car même lorsqu'il y a trouble psychopathologique, le traitement ne peut être apporté qu'avec l'adhésion du patient. Ce qui ne peut pas être le cas lors d'un internement sous contrainte, souvent violent. ■

(*) <http://resistons.lautre.net>

éducation
Sud 66

3, impasse San Gil
66000 PERPIGNAN

tél. : 06.84.89.01.17

e-mail :
sudeducation.66@laposte.net

site web
départemental :
www.sudeducation66.org

Site web
national :
www.sudeducation.org

Permanences :
Mardi, jeudi et vendredi

**L'Équipe Syndicale
de SUD Éducation 66 :**

- Francis Maury (déch. 6h)
- David Caillon (6h)
- Emmanuel Peroy (3h)
- Marc Anglaret (3h)
- Ariane Augé
- Nicolas Pierre
- Benjamin Garcia
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Pauline Gairin-Calvo
- Nicolas Lambert

En route pour le Sud 66
Trimestriel

N 19 - Septembre / Octobre /
Novembre 2008

N de CPPAP : 0908 S 06756
N ISSN en cours

Directeur de publication :
Benjamin Garcia

Journal imprimé par
SUD Éducation 66
3, impasse San Gil
66000 Perpignan

DEMI-JOURNÉES D'INFORMATION SYNDICALE

**Sud Éducation 66 organise
deux demi-journées
d'information syndicale
dans le premier degré**

pour tous les personnels du premier degré ce mois de octobre 2008 ;
venez vous informer, donner votre avis , débattre, faire connaître vos
problèmes etc...

**vendredi 17 octobre 2008 de 14 à 17 heures
à l'École primaire de Toulouges**

et

**mardi 21 octobre 2008 de 14 à 17 heures
à l'École Primaire Jean Jaurès sur Perpignan**

La participation à cette réunion est un droit.

Il vous suffit d'informer votre IEN au moins une semaine avant et de
prévenir les parents d'élèves qu'il n'y aura pas classe à ce moment
(modèles de lettre ci-dessous).

Pour les CAE, CAV ou tout autre contrat spécifique, l'information au
directeur (ou directrice) une semaine avant est suffisante.

Sont prévus à l'ordre du jour de ces deux demi-journées :

- Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP),
- Nouveaux horaires d'enseignements,
- Elections Professionnelles de décembre 2008,
- et tous les sujets ou cas spécifiques que vous voudrez aborder...

Modèle de lettre à l'IEN :

*« Conformément à l'article 5 du décret du 28 mai 1982, j'ai l'honneur
de vous informer que je participerai à la réunion d'information
syndicale du organisée par Sud Education 66 à
de à »*

Modèle de lettre aux parents :

*« Madame, Monsieur, les textes relatifs à l'exercice du droit syndical
dans la Fonction Publique prévoient une heure mensuelle
d'information syndicale (Décret du 28 mai 1982).
Dans les écoles, ce droit prend la forme de deux demi-journées par an.
Une demi-journée aura lieu le....
Votre enfant n'aura donc pas classe cette demi-journée là.
Pour les élèves fréquentant le restaurant scolaire, veuillez m'informer
de l'heure à laquelle vous récupèrerez votre enfant (12h00 ou 13h50). »*